BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 004 -2012/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-013/PRES DU 29 DECEMBRE 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N°H702-BF ET TF099818 CONCLUS LE 09 AOUT 2011 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE DEUXIEME FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE ET A LA LUTTE CONTRE LE SIDA (PASS)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n°049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 03 avril 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée, l'ordonnance n°2011-013/PRES du 29 décembre 2011 portant autorisation de ratification des accords de don n°H702-BF et TF099818 conclus le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le deuxième financement du Projet d'appui au secteur de la santé et à la lutte contre le sida (PASS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 03 avril 2012

Pour le Président de l'Assemblée nationale
le Premier Vice-président

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Yoffu Valentine E.F. BESSIN/BAMOUNI